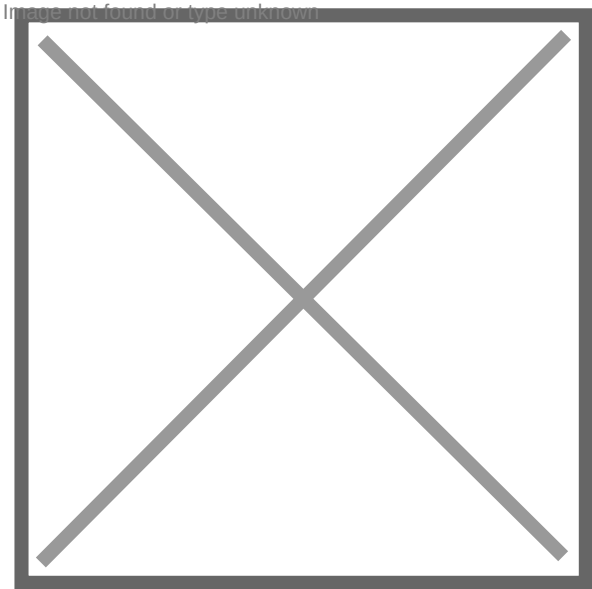




Démission présidence asl de lotissement

Par **stclement**, le **27/03/2009 à 17:18**

bonjour, rnje souhaiterais démissionner de la présidence d'une association syndicale libre de lotissement, mais je ne sais pas comment m'y prendre....rnquel préavis, a qui envoyer ma démission si ce n'est aux membres du bureau...rnmerci de votre aide

Par **Tisuisse**, le **27/03/2009 à 23:07**

Bonjour,rnrnLa solution est très simple. En tant que président de l'ASL, vous convoquez une assemblée générale extraordinaire avec, à l'ordre du jour : nomination du président de l'ASL, monsieur....xxx ne se représentant pas. Dans cette convocation, vous ferez appel à de nouvelles candidatures. Vous rappelez également que, faute de candidature et faute d'avoir un nouveau orésident, vous serez contraints de faire appel à la justice pour la désignation d'un syndic qui, lui, contrairement à vous, sera payant.